



Doc. 15020
29 janvier 2020

Cas signalés de prisonniers politiques en Azerbaïdjan

Amendement¹ n° 7

Dans le projet de résolution, paragraphe 4, remplacer les mots: «établissent des faits qui correspondent clairement à la définition de «prisonnier politique» donnée par l'Assemblée dans sa Résolution 1900 (2012). La mention par la Cour d'un certain nombre d'autres requêtes pendantes soulevant des questions similaires» par les mots suivants: «et notamment».

Déposé par:

SEYIDOV Samad, Azerbaïdjan, CE/AD
FATALIYEVA Sevinj, Azerbaïdjan, CE/AD
GAFAROVA Sahiba, Azerbaïdjan, CE/AD
HAJIYEV Sabir, Azerbaïdjan, SOC
HAMZAYEV Nagif, Azerbaïdjan, NI
HUSEYNOV Rafael, Azerbaïdjan, ADLE
MOLLAZADE Asim, Azerbaïdjan, CE/AD

1. 2020 - Première partie de session

